

TIZI-OUZOU

Les opérateurs économiques de Boghni créent leur association

Les opérateurs économiques de Boghni, domiciliés au niveau de la zone d'activité de cette ville, vont créer leur association.

La décision a été prise mercredi dernier à l'occasion d'une réunion organisée à l'hôtel Lalla Khadija de Tizi Ouzou, à l'initiative du directeur de l'office de gestion de l'investissement de la wilaya de Tizi Ouzou (SOGI) et qui a réuni un groupe d'investisseurs de Boghni et les représentants de l'APC de la même ville.

Cette association servira, dans l'avenir, pour les acquéreurs d'outil de gestion en copropriété avec la SOGI de la zone d'activité. L'association qui peut évoluer, à long terme, en un groupement d'intérêt économique, selon le directeur de la SOGI, s'attellera, dans l'immédiat, à prendre en charge les nombreux

problèmes vécus quotidiennement par les acquéreurs de lots et investisseurs domiciliés au niveau de cette zone. Certains se sont plaints du retard pris dans la délivrance des actes de propriété et des permis de construire, d'autres ont soulevé quelques problèmes organisationnels et de viabilisation qui restent, selon eux, à parfaire. M. Ould Rabah, directeur général de la SOGI, insistera sur le respect des règles de mise

en place des infrastructures et d'occupation de l'espace : le respect des délais de réalisation, la non-revente des lots acquis et dont il faut respecter le caractère de foncier industriel. « Nous serons intransigeants à l'avenir », dira-t-il, signalant que « des contentieux juridiques et administratifs liés au non-respect du cahier des charges subsistent encore. » Créée en 1997, la zone industrielle de Boghni dispose de 85 lots répartis

sur une surface de 138 840 m² dont 112 942 cessibles. Sur les 80 lots proposés à la vente, 60 ont été affectés dont 23 sont régularisés par actes notariés, 36 lots affectés attendent confirmation de leurs acquéreurs. La SOGI a procédé à l'annulation de 25 affectation de lots. Sur les 36 projets localisés, un seul est entré en activité, 10 sont en cours de réalisation et 25 attendent d'être lancés.

S. A. M.

RÉVOLUTION DANS LES TRANSPORTS

Renouvellement de tous les documents d'exploitation

Une véritable révolution se prépare au niveau des transports dans la wilaya de Tizi-Ouzou où l'on parle d'extension de la voie ferrée non plus vers Oued-Aïssi seulement, projet en cours qui sera livré totalement en juin, selon les prévisions de la direction concernée, mais jusqu'à Tamda pour faire face aux besoins générés par la construction en cours d'un pôle universitaire de 20 000 étudiants.

Deux gares multimodales sont en voie de finition dans le cadre de la première extension de la voie ferrée livrable en juin prochain, une à Kaf Nadja qui assumera le rôle de gare principale en remplacement de l'actuelle qui sera déclassée au rang de simple gare, une autre à Oued-Aïssi non loin de la gare de marchandises également en cours de réalisation.

On parle aussi de la mise en route vers fin l'avenir d'une entreprise de transport urbain pour assurer le relais entre ces gares multimodales et le centre-ville et de cinq parkings disséminés autour de Tizi-Ouzou afin d'aborder la mise en œuvre d'un nouveau plan de circulation du chef-lieu de wilaya. Et chose qui paraissait impensable il y a seulement quelques mois, il est question d'un téléphérique que nous n'avons cessé de proposer dans nos articles sur le secteur et dont les points de chute seront Kaf Nadja, la Haute-Ville, Redjaouna et le CHU.

Un autre projet qui sommeille dans les tiroirs depuis 1990 fait partie des éléments constitutifs de cette révolution des transports, il s'agit de la rocade nord désormais tirée de l'oubli après qu'on eut attiré, à maintes reprises, dans nos articles sur les travaux publics, l'attention de l'opinion et des autorités. Il reliera Boukhalifa à Kaf Nadja par le nord du chef-lieu avec, espérons-le,

des pénétrantes prévues initialement sur la ville pour désengorger la circulation automobile. On pense pouvoir réaliser également tout près du nouveau stade de 50 000 places une station d'atterrissage pour les hélicoptères, et ce, pour parer aux urgences et aux déplacements officiels. Ces projets, s'ils sont tous menés à bien, peuvent introduire une révolution dans le secteur, caractérisé par l'anarchie, et contribuer, par ailleurs, à une vaste transformation du chef-lieu de wilaya qui se trouve encore dans un état déplorable malgré les efforts de redressement déployés ces derniers mois.

Par ailleurs, la direction des transports engage, à partir du 10 mars jusqu'au 31 décembre 2008, une vaste opération de renouvellement de tous les documents d'exploitation des activités de transport de voyageurs et de marchandises. Il s'agit d'une opération nationale prévue par la loi 01/13 du 7 août 2001 et longuement attendue par les usagers dont les plaintes ne trouvaient aucun écho auprès des pouvoirs publics. Cette loi, vieille de six ans, impose de nouvelles conditions d'accès à la profession parmi lesquelles figurent, selon la direction concernée, les qualifications professionnelles, les moyens matériels à mettre en œuvre, les conditions d'exploitation, de travail, de sécurité et la qualité de service.

Le directeur des transports rappelle à cet effet les décrets exécutifs 04 /415 du 20 décembre 2004 et 05/473 du 13 décembre 2005 portant respectivement sur les conditions de délivrance des autorisations d'exercice des activités de transport routier de voyageurs et de marchandises et fixant, d'autre part, les conditions d'organisation et les modalités d'exercice des activités des auxiliaires des transports routiers de marchandises. Les opérateurs concernés devront se conformer d'ici la fin de l'année en cours non seulement à la loi et aux décrets ci-dessus mais également aux arrêtés ministériels de juillet et novembre 2006 portant sur le type de document liés à l'exercice de leurs activités et, d'autre part, au modèle type d'agrément des auxiliaires des transports routiers

de marchandises pour ceux de cette dernière catégorie.

Parmi les objectifs visés figurent, selon le directeur des transports qui s'exprimait au cours d'une conférence de presse organisée le samedi 15 mars, la normalisation des règles d'exploitation, l'uniformisation et la sécurisation des documents liés à l'exercice de l'exploitation des activités de transport, la limitation de la durée de validité desdits documents aux fins d'actualisation régulière des différents fichiers, l'assainissement progressif des fichiers des opérateurs et des véhicules intervenant dans ce domaine. Disposer d'un tableau comparatif, de statistiques fiables, des besoins de transport et des moyens à mettre en place n'est pas superflu pour un Etat qui s'assigne le rôle de régulation, d'animation et de contrôle. Ces tâches se baseront à dater du 31 décembre 2008 sur des données quotidiennes réelles informatisées collectées au niveau de chaque wilaya et exploitées par le ministère à travers un réseau intranet selon le confèrencier.

Parlant du dispositif actuel, l'animateur de la conférence avance un chiffre de 4 066 véhicules de transport de voyageurs offrant 70 274 sièges et 28 1096 places soit un siège pour 20 habitants à raison de 4 rotations par véhicule ou une place pour 5 habitants au lieu de 10 au niveau national. Ces ratios qui tendent à démontrer un excès de moyens par rapport au nombre d'habitants restent tout à fait théoriques tant qu'on ne connaîtra pas le nombre réel actuellement en service comparé au chiffre recensé et aussi longtemps qu'on se contentera de faire des statistiques dans l'abstrait sans tenir compte des difficultés que rencontrent les usagers dans leurs déplacements quotidiens.

C'est pourquoi il est grand temps de mettre de l'ordre dans ce secteur où il y a une grande anarchie reconnue et un manque flagrant de professionnalisme, d'hygiène, de qualité de service faisant de l'usage du transport routier de voyageurs une quantité statistique sans droit ni considération particulière.

B. T.

TIMIZART

La commune enfin débloquée

La majorité absolue qui manquait à l'Assemblée populaire communale de Timizart, résultant, de fait, d'un blocage, vient de connaître une issue favorable suite à la dernière réunion des élus locaux, organisée mercredi passé.

La fin du gel des activités de cette collectivité a été le fruit d'une cohabitation entre le RCD et le FFS donnant un vote de huit voix pour, deux voix contre, celles du FLN, et une abstention du représentant du RND. Le rendez-vous en date du 9 janvier dernier n'a pas consacré, rappelons-le, le consensus tant souhaité. Le FFS avec une majorité relative de 5 sièges sur les

11 mis en jeu n'a pas pu trouver alors un terrain d'entente avec les 3 élus RCD encore moins avec les élus FLN ou celui du RND. Une configuration qui avait placé Mehala; actuel P/APC, depuis 5 mois déjà sans arriver à organiser aucune délibération.

Mercredi dernier donc, les propositions faites par les détenteurs de la majorité relative ont trouvé

une satisfaction, notamment du côté des élus RCD qui, du coup, se sont adjugés la deuxième vice-présidence et la présidence de la commission sociale.

La première vice-présidence, comme il fallait s'y attendre, est restée aux mains du FFS en plus des têtes des commissions des finances et de l'urbanisme. Tout le monde est revenu à de meilleurs sentiments sans réel entêtement des deux parties sur les premières revendications qui ont provoqué l'échec des dernières réunions. Selon une source bien informée, les élus du Rassemblement ont

reçu des instructions leur déconseillant toute démarche favorisant le gel des APC, une manière de faire qui s'est vérifiée dans plusieurs autres assemblées où ils ont facilité la cohabitation.

Quelles qu'en soient les raisons, pour les citoyens, il était temps que les choses reprennent leur cours normal pour le bien de toute la collectivité qui, réellement, a besoin d'un très grand coup de balai pour atténuer un tant soit peu les multiples problèmes dans lesquels se débat cette commune surpeuplée.

F. B.

TLEMCCEN

Recensement de la population

Une opération de recensement de la population à Tlemcen a été lancée au début du mois dont la première phase prendra fin le 20 mars et la deuxième aura lieu du 22 au 27 mars.

A cet effet, 70 encadreurs et 1 434 adjoints ont été retenus. Rappelons que la population de Tlemcen est estimée à 1 million d'habitants.

BÉNI-SNOUS

3 milliards de centimes au profit de la daïra

Au cours de la dernière visite du premier responsable de la wilaya dans la daïra de Béni-Snous, une enveloppe de 3 milliards de centimes a été débloquée afin d'améliorer les conditions de vie du citoyen dans cette localité rurale.

Cette enveloppe sera consacrée pour la réalisation de plusieurs projets à caractère social. Par ailleurs, la commune d'El-Khemis a bénéficié d'un projet d'éclairage public avec une couverture de 350 millions de centimes.

Lutte contre la contrebande

Les gardes frontières ont procédé à la saisie d'une quantité de 1,4 kg de kif traité au lioudit El-K'min. La personne impliquée dans cette affaire a pris la fuite au niveau d'un barrage de contrôle.

D'autre part, les éléments de la Gendarmerie nationale de Sidi-Medjahed ont récupéré une importante quantité d'épices dissimulée à bord d'un véhicule de marque Peugeot 505.

Faïza B.

PÉNURIE DE CIMENT À GUELMA

Le sac de 50 kg à 550 DA !

Ces derniers jours, le ciment, devenu très rare, s'est transformé en or gris dans la wilaya de Guelma. Il est introuvable dans les quincailleries et selon les acteurs de cette industrie, les consommateurs devraient encore attendre avant de voir la fin de leur calvaire.

« Quand le bâtiment va, tout va », c'est ce que préconisent les économistes pour juger de la bonne santé d'une économie. Le ciment se fait très rare dans la wilaya de Guelma et ses environs, le sac de 50 kg qui se vendait à 260 DA à l'unité de la cimenterie de Hadjar Soud, implantée dans la wilaya de Skikda, est livré à 550 DA. Le produit a connu des hausses de prix à Guelma ces derniers temps depuis que la wilaya a commencé à vivre un boom de réalisation de plusieurs grands projets (université du 8 Mai 45), des logements sociaux et autres.

Encore faut-il trouver ce matériau de construction... Presque la majorité des chantiers sont à l'arrêt, à la cité des Frères-Rahabi et à la cité Emir-Abdelkader.

B. A.

KHENCHELA

Un couple mort par asphyxie

Un vieil homme âgé de 70 ans et son épouse âgée de 68 ans demeurant dans la commune de Tamza, mechta Si-Nedjah, ont été découverts inanimés, vendredi dernier, dans leur domicile. Les deux victimes ont été asphyxiés par le gaz butane. Les corps ont été acheminés par les éléments de la Gendarmerie nationale vers le secteur sanitaire de Khenchela qui ont ouvert une enquête pour déterminer les causes exactes de ce drame.

S. A.